



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 5 mai 2015 à 9 h 40 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Jean Lessard et Marc Carrière sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absent, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier, André Barbeau, Luc Bard, Sonia Béland, André Bonneau, Louis Cabral, André Côté, Gilles Desjardins, Yess Gacem, Laurence Gillot, Marc Gohier, Melvin Jomphe, M^e Steve Guénard, M^e Claudine Lacasse, Catherine Marchand, Marc Phaneuf, Marie-Hélène Rivard, Patrick Robert-Meunier et Mario St-Pierre.

CP20150505-P1 ÉTATS FINANCIERS 2014

9 h 40 – Monsieur André Barbeau, accompagné de messieurs André Côté et Mario St-Pierre, présente les états financiers pour l'exercice 2014 démontrant un surplus net de 4 548 000 \$.

Madame la conseillère Josée Lacasse prend son siège.

RECOMMANDATIONS :

CP-FIN-2015-07

Accepter le dépôt des états financiers.

- Projet de résolution numéro 27253

La recommandation **CP-FIN-2014-07** est acceptée à l'unanimité.

CP-FIN-2015-08

Approuver les affectations du surplus budgétaire de 2014

- Projet de résolution numéro 27248

CP-FIN-2015-09

Accepter la répartition de l'utilisation du surplus net 2014.

Plan d'investissements – Projets de développement	3 200 000 \$
Réserve pour les fêtes du 150 ^e anniversaire de la confédération ⁽¹⁾	1 348 000 \$

⁽¹⁾ Conditionnel aux conclusions de l'étude de l'avant-projet relatif à la réalisation de Mosaïcultures 150/2017 au parc Jacques-Cartier

Un tour de table est fait sur ces recommandations

POUR	CONTRE	ABSENT
M ^{me} Josée Lacasse M. Richard M. Bégin M. Maxime Tremblay M. Jocelyn Blondin M ^{me} Mireille Apollon M ^{me} Louise Boudrias M ^{me} Denise Laferrière M. Cédric Tessier M. Denis Tassé M ^{me} Myriam Nadeau M. Gilles Carpentier M. Stéphane Lauzon M. Jean Lessard M. Marc Carrière M. Daniel Champagne M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin	M. Mike Duggan M ^{me} Sylvie Goneau	M. Martin Lajeunesse

Les recommandations **CP-FIN-2015-08** et **CP-FIN-2015-09** sont acceptées sur division.

Conséquemment, les projets de résolutions numéros 27253 et 27248 seront soumis pour adoption au comité exécutif spécial du 12 mai pour recommandation au conseil municipal du 12 mai 2015.

Le comité plénier est suspendu à 11 h 03.

Reprise du comité plénier à 11 h 20.

CP20150505-P2

RÈGLEMENTS SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

11 h 20 – Monsieur André Bonneau, accompagné de madame Sonia Béland, présente deux projets de règlement concernant la sécurité incendie.

Une modification au Règlement numéro 113-2003 régissant l'émission des permis et le fonctionnement des systèmes d'alarme de sécurité dans le but d'harmoniser la terminologie et ainsi assurer le maintien de la pratique actuelle de facturation.

L'adoption d'un nouveau règlement qui viendra remplacer le règlement de sécurité incendie numéro 413-2009 qui permettra d'adopter le Code de sécurité du Québec à l'exception des champs particuliers traitant des tours de refroidissements, des façades et parcs de stationnement tout en maintenant les particularités gatinoises actuellement présentes au règlement actuel.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin quitte son siège.

RECOMMANDATIONS :

- Adopter le Code de sécurité du Québec à l'exception des champs particuliers traitant des tours de refroidissements, des façades et parcs de stationnement et l'incorporer à un nouveau règlement qui verra remplacer le règlement de sécurité incendie de Gatineau numéro 412-2009 tout en y maintenant les particularités gatinoises actuellement présentes au règlement actuel.

- Amender le Règlement numéro 113-2003 régissant l'émission des permis et le fonctionnement des systèmes d'alarme de sécurité dans le but d'harmoniser la terminologie et ainsi assurer le maintien de la pratique actuelle de facturation.

Les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

Ces deux projets de règlements seront déposés pour la séance du conseil municipal du 12 mai 2015.

CP20150505-P3

CADRE DE SOUTIEN AUX FÊTES ET FESTIVALS

11 h 45 – Monsieur Louis Cabral, accompagné de messieurs André Turgeon et de Éric Boily, présente les éléments de la politique de soutien aux fêtes, festivals et événements.

L'historique de la politique, de même que les objectifs et le cadre de procédure de la politique sont soumis aux membres du conseil municipal.

Cette présentation est faite dans le cadre d'une demande faite pour le comité plénier le 20 janvier dernier.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin reprend son siège.

Une présentation dans le cadre d'un comité plénier ultérieur fera un état de situation des travaux quant à une stratégie événementielle accompagnée d'un calendrier de réalisation.

Le comité plénier est suspendu à 12 h 40.

Reprise du comité plénier à 13 h 40.

CP20150505-P4

STATIONNEMENT DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS

13 h 40 – Madame Catherine Marchand, accompagnée de M^e Claudine Lacasse et de monsieur Éric Boutet présente le dossier.

Suite au mandat donné par le comité plénier le 25 novembre 2014, le service a rencontré les élus dans le cadre des caucus de secteur en février dernier quant à une réglementation touchant le stationnement des véhicules récréatifs.

Deux options se dégagent en fonction des questions et commentaires soulevés par les caucus

Option 1 :

	Rue	Cour avant
Aucun changement à la réglementation actuelle	Stationnement autorisé	Stationnement interdit

Option 2 : Projet de règlement numéro 502-167-2013

Autoriser le stationnement et le remisage d'un véhicule récréatif en cour avant entre le 15 mai et le 1^{er} octobre aux conditions suivantes :

Usage, bâtiment, construction ou équipement accessoires et saillie au bâtiment principal autorisés	Cour avant	Cour latérale non adjacente à une rue	Cour latérale adjacente à une rue	Cour arrière non adjacente à une rue	Cour arrière adjacente à une rue
38. Remisage ou stationnement d'un véhicule récréatif	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
a) Distance minimale du trottoir ou de la bordure de rue	3 m	-	3 m	-	3 m
b) Distance minimale du bord de l'accotement de la rue ou de la bande réservée au stationnement en l'absence de trottoir ou de bordure de rue	3 m	-	3 m	-	3 m
c) Distance minimale de la ligne de rue	0 m	-	0 m	-	0 m
d) Distance minimale d'une ligne latérale ou arrière	0,5 m	0,5 m	0,5 m	0,5 m	0,5 m

Éléments nouveaux au règlement de zonage (502-167-2013)

Interdire le stationnement des véhicules récréatifs sur l'emprise publique

Autoriser à titre d'usage additionnel le service d'entreposage et de remisage des véhicules récréatifs pour les entreprises reliées à la vente de véhicules récréatifs

Est également soulevée l'application du règlement.

Pour être en mesure d'émettre un avis d'infraction sur le champ, il faut pouvoir identifier le propriétaire du véhicule récréatif. Or, les inspecteurs du Service de l'urbanisme et du développement durable n'ont pas accès à l'information concernant les propriétaires de véhicules.

Seuls les agents de la paix ont accès à cette information.

En conséquence, pour assurer l'application du règlement, il y aura modification du règlement d'administration des règlements d'urbanisme afin d'ajouter les agents de la paix comme fonctionnaires désignés.

Une période de questions et commentaires a lieu.

En amendement :

Proposé par monsieur le conseiller Cédric Tessier
Appuyé par monsieur le conseiller Gilles Carpentier

de limiter le stationnement des véhicules récréatifs en cour avant aux véhicules d'une hauteur maximale à 2.5 m.

Le proposeur désire modifier son amendement afin d'augmenter la hauteur de 2.5 m à 3 m. L'amendement n'est pas appuyé. Le proposeur retire son amendement.

Monsieur le conseiller Marc Carrière quitte son siège.

En amendement :

Proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin
Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lauzon

de modifier l'article 156 du règlement de zonage à l'effet de retirer le paragraphe 2° :

« Le véhicule récréatif doit appartenir à l'occupant du terrain sur lequel il est remisé ou stationné »

Un tour de table est fait sur cet amendement.

POUR	CONTRE	ABSENTS
M. Jocelyn Blondin M. Stéphane Lauzon M. Jean Lessard	M ^{me} Josée Lacasse M. Mike Duggan M. Richard M. Bégin M. Maxime Tremblay M ^{me} Mireille Apollon M ^{me} Louise Boudrias M ^{me} Denise Laferrière M. Cédric Tessier M. Denis Tassé M ^{me} Myriam Nadeau M. Gilles Carpentier M ^{me} Sylvie Goneau M. Daniel Champagne M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin	M. Marc Carrière M. Martin Lajeunesse

L'amendement est rejeté à la majorité.

Monsieur le conseiller Marc Carrière reprend son siège.**En amendement :**

Proposé par monsieur le conseiller Gilles Carpentier
Appuyé par madame la conseillère Denise Laferrière

Une option 3 à l'effet d'interdire le stationnement des véhicules récréatifs dans la rue et dans la cour avant.

Un tour de table est fait sur cet amendement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENT
M. Mike Duggan M ^{me} Mireille Apollon M ^{me} Denise Laferrière M. Gilles Carpentier M. Daniel Champagne M. Maxime Pedneaud-Jobin	M ^{me} Josée Lacasse M. Richard M. Bégin M. Maxime Tremblay M. Jocelyn Blondin M ^{me} Louise Boudrias M. Denis Tassé M ^{me} Myriam Nadeau M ^{me} Sylvie Goneau M. Stéphane Lauzon M. Jean Lessard M. Marc Carrière	M. Cédric Tessier	M. Martin Lajeunesse

L'amendement est rejeté à la majorité.

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Champagne
Appuyé par madame la conseillère Josée Lacasse

de statuer à l'effet « d'autoriser à titre d'usage additionnel le service additionnel, le service d'entreposage et de remisage des véhicules récréatifs pour les entreprises reliées à la vente de véhicules récréatifs »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Un tour de table est fait sur l'option 2 à l'effet d'autoriser le stationnement et le remisage d'un véhicule récréatif en cour avant entre le 15 mai et le 1^{er} octobre aux conditions mentionnées aux paragraphes a) à d) de l'article 38 et d'interdire le stationnement de véhicule récréatif sur l'emprise publique.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENT
M. Mike Duggan	M ^{me} Josée Lacasse	M. Maxime Tremblay	M. Martin Lajeunesse
M. Jocelyn Blondin	M. Richard M. Bégin		
M ^{me} Mireille Apollon	M ^{me} Denise Laferrière		
M ^{me} Louise Boudrias	M. Cédric Tessier		
M. Denis Tassé	M. Gilles Carpentier		
M ^{me} Myriam Nadeau	M. Daniel Champagne		
M ^{me} Sylvie Goneau	M. Maxime Pedneaud-Jobin		
M. Stéphane Lauzon			
M. Jean Lessard			
M. Marc Carrière			

L'option 2 est acceptée à la majorité.

Conséquemment, un avis de présentation et un projet de règlement de modification de zonage numéro 502-167-2015 seront présentés au conseil municipal du 12 mai 2015 pour une entrée en vigueur de ce règlement le 28 septembre 2015.

De plus, un avis de présentation et un projet de règlement de modification du règlement d'administration des règlements d'urbanisme 501-34-2015 seront également présentés à cette même séance du conseil municipal.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Documents déposés lors de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2015 par madame Marie-Ève Coupal – Projet Village Riviera et la zone de mouvement de masse
2. Procès-verbal de la réunion de la Commission jeunesse tenue le 4 février 2015
3. Procès-verbal de la réunion de la Commission Gatineau, Ville en santé tenue le 26 février 2015
4. Procès-verbal de la réunion de la Commission consultative sur l'environnement et le développement durable tenue le 5 février 2015

Fin du comité plénier public à 15 h 35.